

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 12 novembre 2012

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	Frédéric Boulianne	Lajeunesse	Mélanie Lajoie
André-Laurendeau	Isabelle Poisson	Laurent-Benoît	François Fournier
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance	Le Déclic	—
Armand-Racicot	Céline El Masri	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	—	Marie-Victorin (Longueuil)	Fatimatou Diallo
Carillon	—	Maurice-L.-Duplessis	—
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Joanne Costo
Charles-LeMoyne	Gilles Vibert	Monseigneur-Forget	
Christ-Roi	Ida Francoeur	Paul-Chagnon	Luc Carmel
Curé-Lequin, Du	—	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kléber	Pierre-Brosseau	Denis Cadotte
De La Mosaïque	Julie Mercier	Pierre-D'Iberville	Karine Southière
De Maricourt		Pierre-Laporte	—
De Normandie		Préville	—
Des Mille-Fleurs	Marc Belley	Rabeau	
Des Quatre-Saisons	—	Sainte-Claire (Brossard)	Abdellatif Zemmouri
Des Saints-Anges	Valérie St-Laurent	Sainte-Claire (Longueuil)	Julie Roy
Du Jardin-Bienville	Christine Laforce (S)	Saint-Jean-Baptiste	—
Du Tournesol	Reine Foubuë	Saint-Joseph	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Jude	—
École des Petits Explorateurs	Roch Desjardins	Saint-Laurent	
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux	Saint-Romain	Charles Quesnel
Félix-Leclerc	Louise Arsenault	Samuel-De Champlain	
Gaétan-Boucher	Debby Beaulieu	Secondaire participative l'Agora	Lynda Roy
Gentilly	—	Tourterelle	Nicolas Milot
George-Étienne-Cartier			
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Comité ÉHDAA	Isabelle Poisson
Gérard-Filion	Manon D'Astous	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Guillaume-Vignal	Danielle Volcy	Participants	
Hélène-De Champlain	—	Direction générale	M. Anthony Bellini
Hubert-Perron	Pierre Filiatreault	Organisation scolaire et transport	M. Pierre Vocino
Internationale de Greenfield Park	Gessie Exantus	Secrétariat général	Me Marylène Drouin
Jacques-Ouellet	Stéphane Lambert	Ressources matérielles	Mme Louise Nadon
Jacques-Rousseau	Jacques Séminaro	Ressources éducatives	Mme Sophie Latreille
Joseph-De Sérigny	Nathalie Brière		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, M. Jean-Luc Lafleur déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-1079-12-11 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
 - 5.1. Questions des représentants

AFFAIRES NOUVELLES

6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et liste des écoles et des centres (présentation)
7. Dépistage du radon (information)
8. Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (information)
9. Renouvellement du mandat du protecteur de l'élève (présentation)

AFFAIRES INTERNES

10. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 2012
11. Adoption des procès-verbaux des assemblées de mai et juin 2011
12. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2012
13. Parole au délégué à la FCPQ
14. Parole aux parents-commissaires
15. Parole au représentant ÉHDAA
16. Parole aux membres
17. Parole au public
18. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Personne ne prend la parole.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M. Lafleur mentionne que l'organisme Hyper-Lune, qui vient en aide aux familles vivant avec le déficit de l'attention (TDA/H), organise une conférence le 14 novembre prochain. Une feuille de renseignements est disponible à l'entrée.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini fait un retour sur les deux séances d'information sur les fonctions et pouvoirs des conseils d'établissement. Environ quarante personnes y ont participé. Il invite les représentants à consulter l'onglet VIE DÉMOCRATIQUE sur le site de la commission scolaire pour plus d'informations. Il fait aussi la distinction entre « dossier de consultation » et « dossier d'information ».

5.1. Questions des représentants

Aucun représentant ne pose de question.

AFFAIRES NOUVELLES

6. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES (PRÉSENTATION)

M. Pierre Vocino présente le document en consultation *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et liste des écoles et des centres*. M. Vocino précise que le plan triennal est revu chaque année, que les écoles primaires fonctionnent par nombre de locaux-classes et que les écoles secondaires fonctionnent par places-élèves. Pour chaque école primaire, le plan prévoit quatre locaux de base (gymnase, service de garde, salon du personnel et bibliothèque). De plus, une politique locale prévoit, pour les écoles de 24 locaux et moins, un local polyvalent, et pour les écoles de 25 locaux et plus, deux locaux polyvalents.

M. Bellini invite les représentants à questionner les directions d'écoles à propos des données fournies dans le plan présenté.

Mme Louise Arsenault et M. Serge Lefebvre posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- Pour l'école d'éducation internationale Marie-Victorin, l'utilisation de la piscine fait partie du protocole d'entente avec les villes.
- Pour l'école Félix-Leclerc, les locaux utilisés pour la musique ne sont pas comptabilisés dans les locaux-classes, et l'école bénéficie également d'un local polyvalent.

7. DÉPISTAGE DU RADON (INFORMATION)

Mme Louise Nadon fait la présentation du document d'information *Dépistage du radon*. Des tests seront effectués dans les 72 établissements de la commission scolaire. Mme Nadon mentionne que le radon provient de la détérioration de l'uranium présent dans le sol. Elle précise que l'exposition au radon doit s'étendre sur plusieurs décennies pour causer des dommages importants chez les individus. Des dosimètres seront installés dans les établissements pour recueillir les données, selon des protocoles très stricts et précis. Le radon touche les locaux le plus près du sol. Mme Nadon indique que les limites permises au Québec sont extrêmement basses.

Mmes Linda Roy et Fatimatou Diallo posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- L'installation aux plafonds des dosimètres n'altérera en rien les données recueillies, malgré que le radon soit lourd.
- Les tests seront effectués en période hivernale pour avoir les résultats les plus probants.
- Si un test est positif, il y aura des mesures d'atténuation d'entreprises immédiatement (boucher les fissures, etc.); si des travaux d'envergure sont nécessaires, les actions à entreprendre les seront de concert avec le ministère. Les travaux mineurs pourront s'étaler sur deux ans, tandis que les travaux majeurs devront être résolus en moins d'un an.
- Un sol d'où émane du radon sera toujours problématique et sera donc toujours surveillé.

8. LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À

L'ÉCOLE (INFORMATION)

Mme Sophie Latreille et Me Marylène Drouin font la présentation du document *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*. Le document découle du projet de loi 56 qui a modifié la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), suite à son adoption le 15 juin dernier. Chaque école devra élaborer un plan de lutte et modifier son code de vie d'ici le 31 décembre 2012. Mmes Latreille et Drouin concèdent que le délai est très court, mais précise que tout sera de toute façon en constante évolution. Me Drouin précise que, malgré la perception de précipitation, la CSMV est en avance sur plusieurs autres commissions scolaires. M. Bellini demande aux représentants d'être patients et précise que tout est très rapide pour tous les différents acteurs. Il tient aussi à noter qu'à ce jour, rien n'est prévu dans le cas où un conseil d'établissement n'approuve pas le plan de lutte présenté par la direction.

Mmes Ida Francoeur, Danielle Volcy, Reine Foubuë, Nathalie Kléber, Gessie Exantus et Joanne Costo, ainsi que MM François Fournier, Abdellatif Zemmouri, Serge Lefebvre et Claude Quesnel, posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- La loi a une portée très large; ce qui se passe à l'extérieur (ex. Facebook) mais qui a un impact direct à l'école doit être surveillé par l'école. Les parents doivent aussi collaborer au plan de lutte, en plus d'assumer leurs responsabilités parentales.
- Même si les écoles peuvent avoir des plans de lutte différents afin de refléter les milieux, elles possèdent les mêmes informations pour l'élaboration des plans. Par ailleurs, il existe des balises pour l'évaluation des situations. De plus, il faudra faire attention à la notion de « perception » lors des enquêtes.
- La prévention doit faire partie intégrante du plan de lutte sur l'intimidation. Par exemple, certaines écoles ont déjà installé des caméras.
- Si un problème concerne des élèves de deux écoles, ce sera l'école qui reçoit la plainte qui devra s'en occuper.
- La loi prévoit de la formation pour les transporteurs scolaires, mais pas pour les transporteurs publics. Le point pourrait être soulevé au comité du transport. Par ailleurs, la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) travaille sur un document concernant la formation des transporteurs.
- La notion « d'inégalité du rapport de force » peut aller d'un simple individu à un groupe, du même niveau ou non, si la victime ressent un sentiment de détresse.
- Chaque année, le conseil d'établissement devra évaluer les résultats du plan de lutte. Par contre, il n'est pas défini si le conseil d'établissement doit approuver ou adopter l'évaluation des résultats. Il est seulement spécifié que le conseil d'établissement devra en rendre compte.
- La commission scolaire aura un an après le dépôt du règlement de la ministre pour conclure ses ententes écrites avec les services policiers.
- Lorsqu'il est question de « l'équipe-école », cela inclut tout membre du personnel.
- La loi couvre un membre du personnel qui serait auteur d'intimidation. Seules les sanctions pourraient être différentes.
- Les écoles ont reçu un canevas pour l'élaboration du document explicatif du plan de lutte à distribuer aux parents afin d'assurer une certaine uniformité.

M. Serge Lefebvre indique que la FCPO a été entendue en commission parlementaire. La Fédération a aussi fait part de sa préoccupation par rapport aux élèves HDAA. M. Lefebvre souligne que plusieurs fédérations (commissions scolaires, comité de parents, etc.) ont participé aux débats. Mme Latreille précise que les documents produits par la commission scolaire l'ont été en se référant au *Journal des débats*.

9. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PRÉSENTATION)

Me Marylène Drouin fait l'historique de la mise en place du protecteur de l'élève en mars 2010. Marie-Victorin, en partenariat avec les commissions scolaires des Patriotes et des Grandes-Seigneuries, avait alors mis sous contrat Mme Maude Rousseau. Son contrat venant à échéance, il est proposé de reconduire pour trois ans le contrat de Mme Rousseau, puisque celle-ci répond aux attentes.

Mme Nathalie Kléber, ainsi que MM Claude Quesnel, Roch Desjardins, Luc Carmel, Serge Lefebvre et François Fournier posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- Le protecteur de l'élève doit produire un rapport annuel, présenté sur le site de la commission scolaire.
- Aucune plainte n'a été formulée contre Mme Rousseau.
- En ce qui concerne les frais, les trois commissions scolaires se partagent un tarif horaire de 140 \$, ainsi qu'une allocation de dépenses trimestrielle de 1000 \$. Il est d'ailleurs recommandé de reconduire le contrat aux mêmes tarifs.
- Le MELS prévoit des mandats de trois ans pour les protecteurs de l'élève.
- L'article 220.2 prévoit que « Le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ». Il n'est donc pas prévu que le comité de parents participe au comité de sélection.

Devant les nombreuses plaintes des représentants concernant la présentation, M. Bellini indique qu'il fera parvenir aux représentants un document à propos de Mme Rousseau et du protecteur de l'élève. Mme Maude Rousseau sera présente lors de la rencontre du 10 décembre prochain.

AFFAIRES INTERNES

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 OCTOBRE 2012

CP-1080-12-11 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Fournier d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE MAI ET JUIN 2011

CP-1081-12-11 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter les procès-verbaux des assemblées de mai et juin 2011 tels que déposés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 JUIN 2012

CP-1082-12-11 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Nathalie Kléber d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. PAROLE AU DÉLÉGUÉ À LA FCPO

M. Serge Lefebvre fait un résumé des dernières nouvelles concernant la Fédération des comités de parents du Québec. Il a entre autres été question des sujets suivants :

- Un congrès aura lieu du 15 au 17 novembre prochains concernant la promotion de l'enseignement de l'anglais.
- Le MELS fera preuve de la souplesse requise en fonction de chaque milieu pour l'implantation de l'anglais intensif. Les écoles désirant offrir le programme recevront donc l'aide nécessaire.

- La FCPO a demandé d'avoir un bilan sur les impacts de l'implantation de l'anglais intensif. La loi ne prévoit pas l'obligation d'offrir l'enseignement intensif de l'anglais pour toutes les écoles primaires.
- Le changement de gouvernement ne change rien à l'enseignement intensif de l'anglais pour l'instant.
- Une rencontre du comité concertation réseau, qui englobe plusieurs fédérations, a eu lieu dernièrement concernant le dépôt d'une politique nationale sur l'éducation publique.
- Un conseil général de la FCPO aura lieu les 23 et 24 novembre prochains. Les discussions tourneront surtout autour du financement de l'école privée. Il est à noter que 60 % des écoles privées se retrouvent sur les territoires de Montréal, Laval et de la Montérégie.
- Le prochain congrès, qui aura lieu en février ou mars, tournera autour des écoles à vocation particulière.

M. Lefebvre informe les représentants sur la FCPO. Chacun des 65 comités de parents désigne deux délégués pour prendre part aux activités de la fédération, afin de prendre des positions communes sur différents sujets. Par ailleurs, les comités de parents ne sont pas liés par les décisions de la FCPO.

14. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Mme Valérie St-Laurent et M. Jacques Séminaro présentent leur résumé sur les dernières nouvelles concernant le conseil des commissaires. Tous deux invitent les représentants à consulter le document imprimé et à visiter le site de la commission scolaire. Il a entre autres été question des sujets suivants :

- Trois des recommandations du comité de parents concernant la *Politique d'admission* ont été acceptées. Seule celle concernant l'annexe 2 a été refusée.
- Pour le PÉI de Jacques-Rousseau, on a enlevé le territoire de Greenfield Park pour le mettre à Antoine-Brossard.
- Le dernier rapport financier de la commission scolaire prévoit un surplus de 1 million \$, par rapport à un déficit prévu, sur un budget total de 342 millions \$. 45 millions \$ proviennent de la taxe scolaire.
- Des discussions ont eu lieu concernant les résultats mitigés de plusieurs épreuves ministérielles. Les résultats de Marie-Victorin sont légèrement inférieurs à la moyenne québécoise. Un travail d'analyse très pointu sera entrepris dans certains milieux.
- Avec les années, plusieurs milieux sont plus pauvres qu'auparavant, et ont des cotes de défavorisation de 7, 8, 9 ou 10. En général, plus la cote est élevée, moins les examens sont réussis.
- Le taux de réussite aux cours d'été était très élevé.

Mmes Nathalie Kléber et Céline El Masri, ainsi que M. Abdellatif Zemmouri, posent des questions aux parents-commissaires. Il en ressort les éléments suivants :

- Que le surplus dégagé de 1 million \$ servira à combler le déficit anticipé de la commission scolaire. L'an dernier, un plan de redressement financier sur trois ans avait été élaboré.
- Parce que le taux de réussite de l'épreuve du MELS pour le cours de science technique (secondaire 4) est sous le seuil des 60% (CSMV = 54,3 %), une nouvelle correction sera entreprise pour ne pas pénaliser les élèves.

15. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Mme Isabelle Poisson fait un résumé des dernières nouvelles concernant le comité ÉHDAA. Il a entre autres été question des sujets suivants :

-
- Le comité a déploré le fait qu'il n'y avait pas de TES pour les élèves avec un plan d'intervention lors des cours d'été.
 - Le comité a travaillé sur les règles de régie interne.
 - Les membres ont eu une présentation sur la répartition des ressources pour les élèves HDAA.
 - o Le budget alloué pour les TES sera de 9 millions \$.
 - o Le plancher de service pour les TES est de 7h/100 élèves au primaire et de 3,5h/100 élèves au secondaire.
 - o Les services de professionnels ont légèrement augmenté au primaire, car ils doivent suivre la clientèle. Au secondaire, cela dépend des besoins de la clientèle.
 - La prochaine rencontre aura lieu le 19 novembre prochain.

16. PAROLE AUX MEMBRES

Aucun représentant ne prend la parole.

17. PAROLE AU PUBLIC

Personne ne prend la parole.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-1083-12-11 L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Nathalie Kléber de lever l'assemblée. Il est 21 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Luc Lafleur
Président

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif
